



Label de performance

Objectif CO₂

23 septembre 2020

Rapport d'audit Label CO₂

Holding Montbrisonnais

Table des matières

1	Introduction	3
2	Préparation de l'audit.....	3
3	Cadre général de l'audit.....	4
4	Synthèse de l'audit	5
4.1	Entités juridiques et leurs filiales concernées par le Label.....	6
4.2	Exclusions.....	6
4.3	Points forts (P+).....	7
4.4	Points faibles (P-).....	7
4.5	Non conformités (NC).....	8
5	Détail des constats	8
5.1	Engagement de l'entreprise / Rôles et responsabilité / Formation et sensibilisation 8	
5.2	Définition du périmètre de calcul.....	10
5.3	Collecte des données sources.....	11
5.4	Calcul de la performance de la flotte.....	13
5.5	Mise à jour de la performance	14
6	Conclusions de l'audit intermédiaire.....	14
7	Rapport final.....	15
8	Fiche de synthèse de l'entreprise	15

1 Introduction

Ce document est le rapport final de l'audit pour le Label CO₂ car les non-conformités ont été levées.

Cet audit a été mené le 23 septembre 2020, en visioconférence avec le dirigeant Manuel GOMES, et son fils Mickaël GOMES, responsable QSE, présents au siège de l'entreprise situé à Saint-Romain-le-Puy (42).

2 Préparation de l'audit

Première prise de contact en juillet 2020, et envoi de l'ordre du jour :

Auditeur : Fanny Pénet

Entreprise auditée : Direction, Pilote Label CO₂, référents métiers si besoin

9h00 – 10h00 :

- Présentation du Label et Audit
 - Présentation historique de l'entreprise par la direction
 - Historique de l'engagement
 - Présentation de l'auditeur
 - Rappel de la démarche Objectif CO₂
 - Déroulé de la journée.

10h00 – 15h30 (dont pause déjeuner 1h30)

- Revue du référentiel point par point avec éléments de preuve.
- L'auditeur peut solliciter à tout moment le personnel pour compléter ses questions
- L'audit
 - Le but est de bien comprendre toutes les méthodologies (Un Scan ou un imprim écran dans l'idéal)
 - Les preuves (Comptabilité, Exploitation, Maintenance)
 - Les méthodes de calculs (Responsable Exploitation ou pilote Label CO₂)
 - Visualiser les écrans des différents logiciels (Exploitation)
 - Feuilles de routes
 - Feuilles de tournée
 - ...
 - Intégration dans les différents questionnaires d'audit par l'auditeur (Confirmation orale du travail préparatoire)
 - Echanges approfondis en cas de risques de non-conformité

15h30 – 16h00

- Analyse et synthèse par l'auditeur (seul).

16h00 – 16h30

- Réunion de clôture (avec l'équipe présente au lancement du matin).
- Conclusion de l'audit, points forts/points faibles et non conformités
- Remise du questionnaire rempli.



Audit en visioconférence le 23 septembre 2020.

Cet audit se déroule selon le référentiel suivant :

Référentiel Label Objectif CO2 _Transport de Marchandises_Version du 23 mai 2019.

3 Cadre général de l'audit

La Holding Montbrisonnais est composée de 2 filiales de transport : Transports Montbrisonnais et Transablis. C'est une entreprise spécialisée dans le transport en lots et demi-lots (tautliners, plateaux et bachés) autodéchargeables avec des bras de levage ou des chariots embarqués, ainsi que dans les convois exceptionnels.

L'entreprise possède 41 véhicules au total, dont 14 pour Transablis et 27 pour Transports Montbrisonnais.

Certifiée ISO 9001, engagée dans la Charte Objectif CO2 en 2010 puis dans le label CO2 en 2016, l'entreprise a reçu une belle récompense en obtenant les Trophées du programme EVE en 2019 dans la catégorie « - 50 salariés ». Le présent audit correspond donc à un audit de renouvellement.

Le renouvellement du Label CO2 s'inscrit dans la continuité des démarches d'amélioration continue et de valorisation des efforts réalisés.

L'audit s'est déroulé en présence du dirigeant Manuel GOMES, et son fils Mickaël GOMES, responsable QSE.

L'audit a été bien préparé par l'entreprise, certains documents ont été envoyés au préalable comme demandé par l'auditeur.

L'audit a eu lieu en visioconférence.

4 Synthèse de l'audit

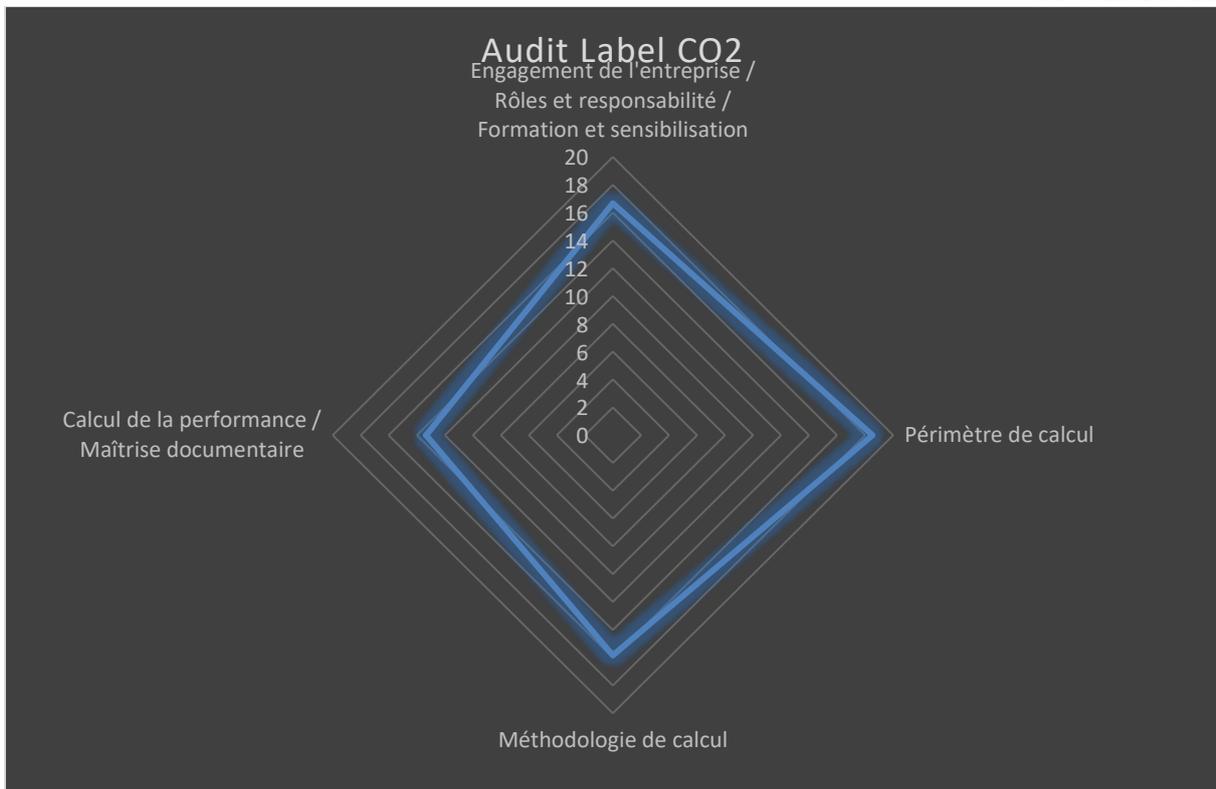
La Holding Montbrisonnais est soucieuse de maîtriser ses consommations de carburants et de réduire ses impacts notamment CO₂ depuis de nombreuses années. Ainsi au fur et à mesure, elle a mis en place des outils permettant un suivi très précis de ses consommations et de ses activités.

L'entreprise fait les choix nécessaires pour s'assurer une très bonne performance :

- Un parc de véhicules très récent : 2 véhicules EURO 4, 13 véhicules EURO 5 et 26 véhicules EURO 6,
- Chaque véhicule est associé à une carte carburant
- Des chauffeurs responsabilisés sur les données : enregistrement du kilométrage et du tonnage à chaque chargement et déchargement, enregistrement des consommations à chaque prise,
- un formateur référent interne
- Des outils internes et télématique embarquée permettant un suivi précis des véhicules, des chauffeurs et des informations de consommations pour chaque trajet, et chaque client.

Des non-conformités ont été identifiées et levées. Elles relevaient d'écart entre les chiffres vus lors de l'audit et les chiffres inscrits dans l'outil Label CO₂ en ligne, notamment sur la vitesse moyenne et un kilométrage pour un groupe de véhicule. Ces modifications à la marge n'ont pas eu d'incidence sur la performance de l'entreprise. Le dossier étant aujourd'hui cohérent, il n'y a plus de non-conformité.

Voici une synthèse des résultats de l'audit.



L'entreprise obtient les notes suivantes sur 20 :	
12,2	Engagement de l'entreprise / Rôles et responsabilité / Formation et sensibilisation
18,5	Périmètre de calcul
15,8	Méthodologie de calcul
13,3	Calcul de la performance / Maîtrise documentaire
15,0	MOYENNE TOTALE

4.1 Entités juridiques et leurs filiales concernées par le Label

Le périmètre de l'audit porte sur la Holding Montbrisonnais, cette dernière pilotant les filiales Transports Montbrisonnais et Transablis. Ces deux filiales sont intégrées au périmètre de l'audit Label CO₂.

Et sont exclues car non concernées par le référentiel Label CO₂ les véhicules utilitaires et véhicules légers.

4.2 Exclusions

Seuls les véhicules légers et utilitaires sont exclus du périmètre, conformément au référentiel.

4.3 Points forts (P+)

Codes couleur	<ul style="list-style-type: none"> • DIR 03 : Un chef de projet de la mission a été nommément désigné. Le dirigeant est le référent Label CO2. • DIR 06 : L'entreprise s'assure que tous les acteurs impliqués dans la démarche de labellisation sont sensibilisés voire formés aux pratiques à respecter. La décision de mettre en place le projet de Label CO2 a été discuté en comité de pilotage et avec les responsables d'exploitation, et avec les chauffeurs, c'est un projet collectif, qui fédère les énergies pour l'atteinte des exigences du référentiel. • PER 04 : L'entreprise a segmenté par gabarit de véhicules de manière cohérente son activité dans l'outil en ligne (selon les catégories de l'outil HBEFA). Découpage par société et par type de véhicules. • PER 08 : L'entreprise maîtrise la structure de son parc de véhicules en lien avec les agences et groupes de véhicules définis. Suivi par société, par véhicule et par trajet, chaque jour : km, tonnage et consommation. • PER10 : Pour les entreprises ayant une activité de location avec ou sans chauffeur : L'entreprise satisfait aux critères de recevabilité sur la sous-traitance routière et l'activité de location avec ou sans chauffeur. Les véhicules 'loués' à un tiers sont mis à disposition avec un chauffeur et une carte carburant. Les données sont suivies aussi précisément que pour les autres véhicules. • COL07 : L'entreprise maîtrise ses données de vitesse moyenne. Une requête a été créée et intégrée à l'outil interne, intégrant le temps au ralenti. • COL09 : L'entreprise maîtrise le calcul des t.km de son activité. L'entreprise utilise la Méthode 1 et réalise donc le suivi complet des t.km : données tonnage, km en charge, km à vide et % de trajet à vide enregistrées et remontées automatiquement dans l'outil interne.
---------------	---

4.4 Points faibles (P-)

Codes couleur	<ul style="list-style-type: none"> • COL 03 : L'entreprise évalue la qualité de ses données de collecte. Attention plusieurs valeurs erronées dans l'outil en ligne : kilométrage pour un groupe de veh Transablis, ainsi que des données de vitesse moyenne Tps Montbrisonnais et Transablis. Ce sont des erreurs de saisie.
---------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> EVA 01 : L'entreprise évalue la performance environnementale de manière exhaustive, cohérente, précise, transparente. Même remarque suite aux erreurs de saisie. Il est nécessaire d'écrire une procédure pour s'assurer du bon report des données (requête utilisée, choix de l'année et du groupe de véhicule).
--	--

4.5 Non conformités (NC)

Codes couleur	<ul style="list-style-type: none"> Aucune non-conformité. Les non-conformités identifiées lors de l'audit (erreurs de saisie dans l'outil en ligne) ont été corrigées et donc levées.
---------------	--

5 Détail des constats

5.1 Engagement de l'entreprise / Rôles et responsabilité / Formation et sensibilisation		
Code	Exigences	Constat d'audit
 VERT	<p>Question DIR01 : la Direction de l'entreprise à son plus haut niveau formalise son engagement dans la démarche de labellisation Objectif CO₂. Elle s'engage notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Respecter les exigences du présent référentiel ; Améliorer de manière continue ses pratiques et son niveau de performance énergétique et CO₂ dans le cadre du label ; Sensibiliser ses donneurs d'ordre et plus généralement son environnement (fournisseurs...) à la démarche de labellisation, notamment au niveau de la fourniture des données requises (tonnages, ...) 	<p>signé et daté 2020</p> <p>Afficher à l'accueil et dans la salle de pause</p> <p>Communication sur le site internet des engagements QSE et notamment le Label CO₂</p>

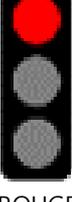
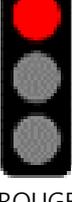
	La lettre d'engagement peut être communiquée ou rendue visible aux parties intéressées.	
 VERT	Question DIR02 : La Direction s'est assurée et s'assure que tous les collaborateurs de l'entreprise (CDI, CDD, Interim, Stagiaires) aient connaissance de ces engagements	Réunion COPIIL tous les 2-3 mois et réunion avec tous les salariés chaque année + communication sur site internet
 ORANGE	Question DIR03 : Un chef de projet de la mission a été nommé désigné	A ce jour c'est Manuel GOMES le dirigeant qui porte le projet, ce sera par la suite son fils Manuel GOMES, responsable QSE.
 ORANGE	Question DIR04 : Le chef de projet de la mission a une fonction / formation et une ancienneté qui lui permettent une bonne connaissance de l'entreprise et de la mission	Le chef de projet est le dirigeant donc a toute légitimité, et bonne connaissance de l'entreprise.
 VERT	Question DIR05 : L'information du pilote de l'entreprise a été et est diffusée en interne et en externe auprès de toutes les parties intéressées par la mission	Plusieurs systèmes qualité déjà en place dans l'entreprise. La QSE au centre des valeurs portées par l'entreprise, avec une volonté de fédérer autour de ces valeurs, notamment au travers du comité de pilotage.
 VERT	Question DIR06 : 'entreprise s'assure que tous les acteurs impliqués dans la démarche de labellisation sont sensibilisés voire formés aux pratiques à respecter. Cela concerne notamment : - Les personnes en charge de la collecte des données et reporting associé ; - Les personnes en charge du calcul et suivi des indicateurs de performance ;	La décision de mettre en place le projet de Label CO2 a été discuté en comité de pilotage et avec les responsables d'exploitation, et avec les chauffeurs, c'est un projet collectif, qui fédère les énergies pour l'atteinte des exigences du référentiel.

- Les personnes ayant un rôle dans l'atteinte du niveau de performance et progrès requis par le référentiel.

5.2 Définition du périmètre de calcul

 ORANGE	<p>Questions PER01 et PER02 : L'entreprise définit dans l'outil en ligne hébergé sur le site Internet www.objectifco2.fr le périmètre organisationnel de son activité de transport située en France, notamment :</p> <p>Le nombre et la dénomination des sites concernés par la démarche (siège social, agences, filiales).</p> <p>Les effectifs concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Nombre total de salariés ; o Nombre de conducteurs ; o Nombre de véhicules moteurs <p>Le périmètre organisationnel est mis à jour annuellement dans l'outil. Point non applicable lorsque c'est la première année de saisie des données qui est auditée.</p>	<p>Le périmètre intègre bien toutes les filiales et tous les véhicules.</p> <p>L'entreprise est engagée depuis longtemps :</p> <p>Charte objectif 2010-2015</p> <p>Label objectif 2016-2019</p> <p>Renouvellement 2020</p> <p>Toujours sur une année complète et sur des données réelles.</p>
 ROUGE	<p>Question PER03 : L'entreprise a défini sa période de référence (une année complète) dans l'outil</p>	<p>Année comptable = année civile.</p> <p>Périmètre = année 2019.</p> <p>Les données sont bien extraites et consolidées pour les 12 mois 2019.</p>
 ROUGE	<p>Question PER04 : L'entreprise a segmenté par gabarit de véhicules de manière cohérente son activité dans l'outil en ligne (selon les catégories de l'outil HBEFA)</p>	<p>Découpage précis, par société et par gabarit.</p>

 ORANGE	<p>Question PER05 : L'entreprise a défini dans l'outil en ligne www.objectifco2.fr les modes de transport qu'elle opère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ferroviaire - Fluvial - Maritime 	<p>Non concerné. 100% route.</p>
 ROUGE	<p>Question PER06 et PER07 : L'entreprise définit dans l'outil en ligne www.objectifco2.fr la part de sous-traitance routière par rapport à son chiffre d'affaires global</p> <p>L'entreprise satisfait aux critères de recevabilité sur la sous-traitance routière</p>	<p>Le taux de sous-traitance est très faible (6%) au global. L'entreprise connaît donc ses sous-traitants et sait qu'à l'heure actuelle ils ne sont pas engagés Charte ou Label, mais l'outil interne serait en mesure d'enregistrer cette information pour chaque prestataire.</p>
 ORANGE	<p>Question PER08 : L'entreprise maîtrise la structure de son parc de véhicules en lien avec les agences et groupes de véhicules définis</p>	<p>Les véhicules sont affectés à une entité. Pour chaque véhicule les informations consommations, kilomètres et tonnages transportées sont enregistrées.</p>
 VERT	<p>Question PER09 : Les exclusions associées à la démarche (sous-traitance spot, véhicules pris en location par un tiers,...) sont définies et justifiées</p>	<p>Seuls les véhicules légers et utilitaires sont exclus du périmètre, conformément au référentiel.</p>
 ROUGE	<p>Question PER10 : Pour les entreprises ayant une activité de location avec ou sans chauffeur : L'entreprise satisfait aux critères de recevabilité sur la sous-traitance routière et l'activité de location avec ou sans chauffeur"</p>	<p>Les véhicules 'loués' à un tiers sont mis à disposition avec un chauffeur et une carte carburant. Les données sont suivies aussi précisément que pour les autres véhicules.</p>
<h3>5.3 Collecte des données sources</h3>		
	<p>Question COL01 : L'entreprise collecte les données suivant la segmentation définie</p>	<p>Les véhicules sont affectés à une entité. Pour chaque véhicule les informations consommations, kilomètres et tonnages transportées sont enregistrées.</p>

ROUGE		
 ORANGE	Question COL02 : L'entreprise identifie la méthodologie de calcul des t.km	Méthode 1 Pour chaque véhicule les informations consommations, kilomètres et tonnages transportées sont enregistrées.
 ORANGE	Question COL03 : L'entreprise évalue la qualité de ses données de collecte	Le référent doit être vigilant à comprendre et enregistrer la source de données et d'où vient le chiffre issu de la requête automatique. Des contrôles de cohérence doivent être effectués en amont pour éviter les écarts. Ex : kms commerciaux, kms totaux, km issus des t.km. Mettre en place une procédure de collecte, traitement et classement des informations nécessaires au suivi annuel de la démarche et à l'audit tous les 3 ans
 ROUGE	Question COL04 : L'entreprise maîtrise ses données de consommation de carburant	Les données carburants sont enregistrées à chaque prise par les conducteurs, puis vérifiées par la comptabilité en croisant avec les factures fournisseurs. Chaque ligne est ainsi contrôlée.
 ROUGE	Question COL05 : L'entreprise maîtrise ses données de consommation Groupes froids (nombre d'heures de fonctionnement des groupes froid)	Non concerné.
 ROUGE	Question COL06 : L'entreprise maîtrise ses données de distance totale parcourue	Les données de kilométrages du véhicule sont enregistrées à chaque chargement et chaque déchargement par le conducteur et la donnée est également enregistrée mensuellement par la télématique et croisée avec l'enregistrement des chauffeurs.
 ROUGE	Question COL07 : L'entreprise maîtrise ses données de vitesse moyenne	Vitesse moyenne par véhicule. La vitesse moyenne a fait l'objet du développement d'une requête spécifique, enregistrée dans l'outil interne. Pour les véhicules dont la donnée est disponible pour la télématique embarquée, elle intègre les données au ralenti. Le calcul a été validé par le chargé de mission Label CO ₂ .

 ROUGE	<p>Question COL08 : L'entreprise maîtrise ses données de déclivité moyenne</p>	<p>déclivité par défaut</p>
 ROUGE	<p>Question COL09 : L'entreprise maîtrise le calcul des t.km de son activité</p> <p>Préciser la méthodologie utilisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthode 1 : à partir du suivi complet des t.km • Méthode 2 : à partir du calcul du tonnage moyen par trajet • Méthode 3 : cas des tournées de collecte / distribution 	<p>Méthode 1 utilisée à partir du suivi complet des t.km</p> <p>Données tonnage, km en charge, km à vide et % de trajet à vide enregistré et remonter automatiquement dans l'outil interne.</p> <p>Les extractions sont possibles par véhicule, par norme, par client, ..</p>
 ORANGE	<p>Question COL10 : L'entreprise maîtrise ses données sur les autres modes de transport (fer, mer, fleuve)</p>	<p>Non concerné.</p>
<h3>5.4 Calcul de la performance de la flotte</h3>		
 ORANGE	<p>Question EVA01 : L'entreprise évalue la performance environnementale de manière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • exhaustive • cohérente • précise • transparente 	<p>Les données extraites des différents outils sont vérifiées et mises en cohérence si besoin.</p> <p>Attention juste au report des chiffres dans l'outil pour éviter les erreurs de frappe.</p>
 ROUGE	<p>Question EVA02 : La performance moyenne de l'ensemble de la flotte exprimée en gCO₂/km doit être située en dessous du niveau de référence indiqué par l'outil en ligne</p>	<p>Conforme au Label, les données entrées sur le site Internet ont été vérifiées sur site lors de l'audit, et corrigées sur les non-conformités identifiées.</p>

 ORANGE	<p>Question DOC01 : Les documents nécessaires au suivi du label « Objectif CO₂ » et prouvant la conformité au référentiel doivent être maîtrisés et conservés</p>	<p>Enregistrement systématique des données dans un dossier du processus Sécurité Environnement sur cloud et réseau, avec dossier ADEME Label CO₂ et tous les documents et extractions.</p> <p>De plus, les demandes nécessaires au Label CO₂ sont traduites en requête automatique dans l'outil interne, permettant d'inscrire dans la durée les enregistrements, avec toujours la même méthodologie.</p> <p>Les documents sont rangés mais il serait pertinent de mettre en place une procédure de collecte, traitement et classement des informations nécessaires au suivi annuel de la démarche et à l'audit tous les 3 ans</p>
--	--	--

5.5 Mise à jour de la performance

Exigences	Constat d'audit
A réaliser annuellement sur le site ObjectifCO2.fr	

6 Conclusions de l'audit intermédiaire

Les non-conformités de saisie ayant été levées, l'audit intermédiaire n'a pas lieu d'être.

7 Rapport final

Je propose un avis favorable à la labélisation Objectif CO₂ de l'entreprise HOLDING MONTBRISONNAIS pour les raisons suivantes :

- Une implication des dirigeants sur la RSE et sur la réduction des consommations et impact GES depuis de nombreuses années,
- Une volonté d'aller toujours plus loin sur l'amélioration continue
- Des consommations en dessous des seuils préconisés dans le cadre du label et donc un maintien de cette bonne performance dans le temps et une volonté d'aller toujours plus loin dans l'amélioration continue,
- Une maîtrise des données de consommations exemplaire grâce à la télématique embarquée sur des véhicules récents avec des chauffeurs formés et responsables.

Rennes, le 26 octobre 2020,

Signature de l'auditeur

Fanny Pénet – O2M Conseil



O2M CONSEIL
SARL au capital de 49 000 €
65, rue de Saint-Brieuc CS 84215
35042 RENNES Cedex
SIREN 502 687 114 - APE 7022Z

Signature de l'entreprise

8 Fiche de synthèse de l'entreprise

Cf pièce jointe – fiche de synthèse.

L'ADEME et les Organisations Professionnelles (AUTF, CGI, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF), porteurs du programme, bénéficient du soutien du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère chargé des Transports. Ce programme est financé par TOTAL Marketing France dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. Eco CO₂ assure, au nom de l'ADEME, la coordination, l'animation et l'accompagnement technique du programme.